

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21 septembre 2026,**

Le vingt et un septembre deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 15 septembre 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 26	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard WEBER, 5ème Adjoint**Présents :**

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie-Laure KOESSLER, Bernard WEBER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Pierre SCHNEIDER, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Jérôme FLAGEY, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brigitte SCHLEIFER a donné procuration à Pierre SCHNEIDER

Martial GERHARDY a donné procuration à Mireille MATTER

Mathilde PAYE-BLONDET a donné procuration à François CHABAS

Absent(s) sans donner de mandat :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Il appartient ainsi au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et de préciser le ou les grades correspondant aux emplois créés.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2026 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2026.

A l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2541-12 ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 10 septembre 2026 ;

après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;**
- **D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2026.**

PRECISE

- **Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2026.**

AUTORISE

- **Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Bernard WEBER

Le Maire



Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 23.09.26